AS**SEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

RENNES NATATION

11/10/2023, 19h – Piscine de Bréquigny – Salle de réunion

Ordre du jour :

1) Objet de l'assemblée générale extraordinaire

L'objet de cette assemblée générale extraordinaire du 11/10/2023 est une modification des statuts de Rennes Natation visant à transférer au bureau exécutif le pouvoir de décider des formules d'adhésion et du montant et des cotisations.

Cette modification est motivée par la fait que cette décision, actuellement prise en AG, est trop éloignée dans le temps de son application effective, 9 mois plus tard. Cette situation ne permet pas d'anticiper suffisamment les évolutions budgétaires. D'autre part, au moment de l'AG, il est impossible d'informer suffisamment les votants sur la situation du club en fin de saison, alors que la saison débute à peine. Dans la situation actuelle, c'est donc un vote effectué sans disposer des éléments de choix.

La fixation des formules et des tarifs d'adhésion par le bureau exécutif permettrait de décider peu de temps avant le lancement des adhésions annuelles, à un moment beaucoup plus opportun. Ceci permettrait aussi davantage de réactivité en cas de modifications budgétaires imprévues.

2) Modification envisagées

Le bureau exécutif propose donc de modifier les statuts comme suit :

a - Modification de l'article 11 :
Suppression de la phrase : « l'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres. »

b - Modification de l'article 13 :
Ajout en fin d'article : « le bureau exécutif fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres. »

3) Vote sur la modification des statuts proposée, à la majorité des présents